

DEMANDE DE BAIL MINIER



Je soussigné/Nous soussignés
(Demandeur/s)

Adresse

Ville Province Code postal

Nom d'une personne-ressource

Numéros de téléphone N° de télécopieur

sollicite/sollicitons par la présente un bail minier en vertu de l'article 33 du Règlement sur les aliénations minières et les baux miniers RM 64/92, en application de la Loi sur les mines et les minéraux.

Le terrain visé par le bail qui fait l'objet de la demande est constitué des claims suivants :

s'étendant sur une superficie de hectares reproduite sur la/les carte/s de claim n°/s

Si le titulaire n'est pas un résident du Manitoba, il est nécessaire de fournir le nom et l'adresse d'un représentant résident.

Représentant résident

Ville Province du **MANITOBA** Code postal

N° de téléphone N° de télécopieur

Ci-joints :

- (1) la somme de 267 \$ pour les droits de demande. Le chèque doit être libellé à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**;
- (2) le loyer annuel pour la première année de 12 \$ l'hectare (ou la fraction d'hectare);
- (3) une carte montrant l'emplacement des claims;
- (4) si le demandeur est une corporation ou une corporation qui a un intérêt dans le claim, les renseignements supplémentaires exigés en vertu de l'article 35 du Règlement.

(Date)

(Demandeur/s)

Remarques :

1. Toute fausse déclaration contenue dans le présent document constitue une infraction en vertu de la Loi sur les mines et les minéraux.
2. Si cette demande est signée par un représentant, un document attestant ses pouvoirs doit être remis au registraire.

Prière de déposer les demandes au bureau du registre minier :

WINNIPEG
1395, avenue Ellice
Unité 360
Winnipeg (Manitoba)
R3G 3P2
Téléphone : 204 945-6527
Télécopieur : 204 948-2578

FLIN FLON
Immeuble Barrow
143, rue Main, bureau 201
Flin Flon (Manitoba)
R8A 1K2
Téléphone : 204 687-1630
Télécopieur : 204 687-1634

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Chèque/Espèces/N° d'aut.
Montant
Payeur

Date
N° de reçu
Montant

Commentaires :